



Cotisations sociales à humanis

Par **Daniel Goletto**, le **05/08/2016** à **23:51**

Nous sommes une ASL de lotissement
Nous venons de nous inscrire à l'INSEE pour avoir le numéro SIRET/SIRENE, car beaucoup d'administration et fournisseurs nous le demandent.
Nous venons de recevoir de l'organisme HUMANIS, des cotisations à payer. Sachant que nous sommes tous bénévoles, que nous n'avons aucun personnel.
Que représentent ces cotisations?
Sommes-nous dans l'obligation de payer?
Pouvons-nous nous désinscrire des l'INSEE? Est-ce que HUMANIS a le droit de demander ces cotisations sans autre forme, ni explications.
Nous vous remercions pour vos réponses et conseils
L'ASL La Crabière